

Redéveloppement de la Dominion Textile **La Ville de Magog autorise la démolition de l'ancienne usine** **DIFCO**

Magog, le 7 juillet 2026 – Le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté, hier soir en séance publique, une résolution autorisant la démolition complète de l'ancienne usine DIFCO, située au 160, rue Principale Est, dans le quartier des Tisserands. L'autorisation demeure toutefois soumise au délai d'examen prévu par le ministère de la Culture et des Communications, en raison du caractère patrimonial du bâtiment.

Cette décision fait suite à l'audition publique qui s'est tenue le mercredi 17 juin dernier à l'hôtel de ville de Magog. Lors de cette rencontre, les personnes présentes ont pu faire part de leurs commentaires concernant la demande de démolition déposée par le propriétaire du site, Groupe Custeau.

Les commentaires reçus ont été pris en considération dans l'analyse du dossier, notamment ceux concernant les sections des bâtiments 3, 3A et 5A visées par l'autorisation, qui sont incluses dans l'inventaire patrimonial et présentent une valeur patrimoniale « moyenne » à « forte ». L'intégration d'un rappel patrimonial est prévue dans l'acte de vente, lequel stipule que toute reconstruction devra intégrer des éléments architecturaux, stylistiques ou des matériaux évoquant l'histoire ou le caractère original du site, afin de préserver l'identité visuelle et culturelle du secteur. Par ailleurs, par cette résolution, la Ville de Magog émet le souhait que le Groupe Custeau maximise ses efforts afin de conserver les caractéristiques architecturales du site, de les mettre par la suite en valeur et d'intégrer un rappel historique dans son projet futur.



160, rue Principale Est - Bâtiments visés par l'autorisation de démolition.



La démolition de l'ancienne usine DIFCO s'inscrit dans le cadre de la redynamisation du quartier des Tisserands. Elle est jugée nécessaire en raison de l'état dangereux et vétuste du bâtiment. Cette intervention constitue un levier essentiel pour assurer la réalisation et la pérennité du redéveloppement de l'ensemble du site de la Dominion Textile par le promoteur, tout en maintenant la conservation de près de 60 % de la superficie totale du site.

Le futur projet vise à préserver l'identité du quartier des Tisserands tout en contribuant à sa revitalisation. Il sera encadré par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), qui prévoit notamment une analyse par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), composé de quatre élus et de six citoyens.

Prochaines étapes

La Ville de Magog doit maintenant attendre l'expiration de la période d'examen de 90 jours prévue par le ministère de la Culture et des Communications, soit le 9 septembre 2026, ou la transmission d'un avis du Ministère avant cette date.

Sous réserve de l'issue de ce processus, la Ville pourra ensuite délivrer le certificat d'autorisation de démolition. Les travaux de démolition pourraient alors débuter à l'automne 2026, en coordination avec les travaux réalisés en parallèle par la Ville de Magog pour la revitalisation de la rue Principale Est.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

